



Paris, le 31 juillet 2015

Madame Cécile AVEZARD
Directrice des Ressources Humaines
des MEDDE et MLETR

Objet : Reclassement des lauréats TSDD à l'examen professionnel 2015 et promus ITPE par liste d'aptitude au titre de 2016

Madame la Directrice,

A notre demande, votre administration a organisé deux réunions le 29 juillet dernier, visant à présenter la façon dont la sous-direction GAP faisait la lecture des textes réglementaires fixant le reclassement des TSDD dans le corps ITPE.

Les lauréats de l'examen professionnel qui viennent d'achever leur formation à l'ENTPE, ainsi que les nouveaux promus ITPE par liste d'aptitude n'ont pas été informés à temps de ce bouleversement.

Sans attendre la lecture juridique que la DAJ pourra faire de ce dossier, je demande, comme le SNITPECT l'a fait devant Monsieur Le Guern le 29 juillet dernier, que les règles de reclassement pratiquées jusqu'à l'an dernier soient maintenues cette année encore.

Et que toutes les informations financières nécessaires soient fournies aux agents se préparant à rejoindre le corps des ITPE !

Je vous demande également de porter en particulier votre attention, à l'avenir, à la situation des techniciens supérieurs en chef, précédemment techniciens supérieurs en chef de l'Équipement, qui n'ont, semble-t-il, pas bénéficié de conditions favorables de reclassement à l'occasion du NES B technique de nos ministères.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Laurent Janvier,

Secrétaire Général du SNITPECT